

Convocation en date du 5 octobre 2018
Affichage en date du 5 octobre 2018

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL en date du 16 NOVEMBRE 2018

Présents MMES REINA Béatrice, TALHI Jeannine, FORASETTO Laurence
MM BESNARD Gilbert, POULET Christophe, RICHARD Dominique, SCAVINO Pierre-Jean,
VESPERINI Olivier,
Pouvoirs : NICOLAS Valérie (pouvoir à FORASETTO Laurence)
Absents excusés : ZOUAGHI Pascale, AMBROSIO Robert, MOUNIER Laurent
Secrétaire : Mme REINA Béatrice

Approbation du conseil municipal du 12 OCTOBRE 2018:

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 12 octobre 2018.

Service Public d'Assainissement Non Collectif :

Monsieur le Maire explique à son conseil municipal que suite à la modification des statuts du Syndicat Mixte de la Zone du Verdon celui-ci n'assure plus le service du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Il précise que la Communauté de Communes Provence Verdon va assurer la continuité de ce service sous forme de convention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à ce que notre commune conventionne avec la CCPV la gestion du SPANC.

18-73 – Renouvellement de la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux:

Considérant que cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2018

Monsieur le Maire propose donc de renouveler cette convention pour l'année 2019 et la reconduire 2 fois par période d'une année par reconduction tacite. Elle pourra être dénoncée annuellement avec un préavis de trois mois.

Le tarif de la prestation est de 1 750€TTC/an.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

* d'accepter le renouvellement de la convention de fourrière avec la SPA

* d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce renouvellement ainsi que les avenants qui pourraient être établis.

118-74 – CESSION TERRAINS CHEMIN DU GAVELIER :

Dans le cadre des futurs travaux d'enfouissement des réseaux secs, de création de trottoirs et de réfection de la voirie sur la partie centrale du chemin du Gavelier, il est nécessaire de réaliser une cession de terrains le long de ce chemin.

Monsieur le Maire s'est rapproché des propriétaires concernés qui sont d'accords pour céder une bande de terrain.

M. et Mme BARRA Pierre souhaitent céder gratuitement le lot D de la parcelle H 970 d'une superficie de 54 m² conformément au projet du 22 octobre 2018 établi par M. CANELLAS (géomètres experts).

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité

- d'accepter que le lot D de la parcelle H 970 d'une superficie de 54 m² soit cédée gratuitement à la commune
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette cession qui sera réalisée par acte administratif

18. 75 – Régularisation entre une parcelle communale et une parcelle privée Chemin du Pigeonnier :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'une division de terrain et du bornage de ce terrain il s'est avéré qu'une partie d'une propriété privée empiétait sur le domaine communal pour une surface de 54m².

Les nouveaux propriétaires M. et Mme RUSSO souhaitent acquérir cette parcelle de 54 m².

Monsieur le Maire fait part au conseil du plan du géomètre relatif à cette vente, il propose de vendre la nouvelle parcelle D818 d'une superficie de 54 m² pour un prix de 5 400€.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
décide l'unanimité

- de vendre la parcelle D 818 de 54 m² pour un montant de 5 400€
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette régularisation qui sera réalisée par acte administratif

18.76– Servitudes de tréfonds :

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eau potable Route de Varages, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir des servitudes de tréfonds afin de passer la canalisation principale d'eau potable.

Il précise que ces servitudes concernent :

- Les parcelles C 397 appartenant à Mme Viviane MALLET et M. Hilaire LAHOZ,
- La parcelle C 240 de Mme FRANI
- La parcelle C 256 appartenant à M. et Mme Sylvain AUBOIN,
- Les parcelles C 258, 63 et 62 de M. et Mme Jean-François VALETTE
- Les parcelles C 59 et 60 de M. Jean-Pierre PERLES.

Cette servitude permettra dans un 1^{er} temps de réaliser les travaux et dans un deuxième temps d'avoir un accès illimité dans le temps pour intervenir sur la canalisation si cela est nécessaire

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
décide l'unanimité

- De réaliser les servitudes de tréfonds avec les propriétaires énumérés ci-dessus
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires à ces servitudes qui sera réalisée par acte administratif

18.77– Ouverture de poste :

Dans le cadre de la mutation de M. Jérôme CUCCHIETTI, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est ainsi nécessaire de créer un poste d'agent de maîtrise 1ère classe à 30h00.

Le Conseil Municipal

après avoir entendu Monsieur le Maire

Décide à l'unanimité

* de créer un poste d'agent de maîtrise 1ère classe à 30h00 pour le service technique à compter du 1^{er} janvier 2019

* imputation budgétaire : compte 64111 Budget M14

* d'autoriser Monsieur le Maire à signer et effectuer tous les documents nécessaires

18.78 – Modification du nombre d'heures pour un poste d'Adjoint Administratif principal 1ere classe:

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que le poste d'Adjoint Administratif principal 1ere classe de 30h00 par semaine tenu par Mlle Stéphanie LIGERON a été créé par délibération en date du 18 novembre 2011. Avec l'ouverture de l'Agence Postale Communale Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de passer à 35 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2019, le contrat de Mlle Stéphanie LIGERON.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de saisir le comité technique paritaire départemental car la modification du temps de travail est supérieure à 10% et qu'il convient d'adresser aussi au centre de gestion la déclaration de vacance de poste.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité:

* d'augmenter le nombre d'heures du poste d'adjoint administratif principal 1ere classe occupé par Mlle Stéphanie LIGERON à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2019

* de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif eau et assainissement 2019

* d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce changement

18.79 – Maintenance alarme PPMS:

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'un système de protection anti-intrusion et confinement a été installé dans le bâtiment de l'école communal Georges JEAN.

Il précise qu'il est nécessaire de mettre en place un contrat de maintenance pour ce nouveau système.

Il fait part des prestations que nous propose la Société EURO PRO domiciliée à La GARDE (83130) qui a été en charge de la fourniture et la pose.

Le contrat est proposé au tarif annuel de 220 €HT.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité:

* d'approuver le contrat de maintenance d'un montant de 220 €HT/an avec la société EURO PRO

* d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire

18.80 – Travaux de terrassement pour enfouissement des réseaux secs Avenue de St Georges:

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal que des travaux d'enfouissement du réseau moyenne tension entre la commune de Barjols et Brue-Auriac sont réalisés par Enedis et que ces travaux se situent sur l'ancienne route de Barjols et l'Avenue St Georges. Afin de profiter de l'ouverture d'une tranchée par Enedis le conseil municipal a décidé, par économie, de réaliser des travaux d'enfouissement du réseau basse tension, télécom et éclairage public sur l'Avenue St Geroges. Il précise que la fourniture et la pose du matériel télécom et de l'éclairage public ont été validés par délibérations en date du 23 mars 2018.

Il est maintenant nécessaire de se prononcer sur la sur-largeur des tranchées, la fourniture et pose des gaines pour l'ensemble des réseaux.

L'entreprise EUROTEC qui est en charge de l'enfouissement du réseau moyenne tension, a établi un devis pour un montant de 57 312 €HT.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité:

De réaliser des travaux de terrassement du réseau basse tension, télécom et éclairage public Avenue de St Georges

D'accepter le devis de l'entreprise EUROTEC pour un montant 57 312 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération

Opération façades :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Provence Verdon va mettre en place une opération façades qui concerne la 1ère partie du Cours Roux de Corse.

Selon certaines conditions et une réhabilitation en traditionnel imposée la Communauté de Commune va subventionner à hauteur de 40%.

Il est possible que la commune vote une bonification de cette subvention, il est proposé par l'ensemble du conseil 10% , cette bonification sera mise au vote lors d'un prochain conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.